

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 31**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / M. BRUNO GENZANA**

---

**OBJET**

Politique publique "Environnement, Développement Durable, Energies  
Renouvelables et Agenda 21" - 1ère répartition - Subventions aux associations

---

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de  
l'Education et du Patrimoine  
Direction de L'environnement - Service Stratégies Environnementales des  
Territoires  
0413316456**

## PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique « Environnement, Développement Durable, Energies renouvelables et Agenda 21 », pour l'année 2016.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Le montant des enveloppes de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'environnement, du développement durable, des énergies renouvelables, de l'agenda 21 et des animaux s'élève à 325 000 € en fonctionnement et à 165 000 € en investissement.

Pour cette première répartition, le Conseil Départemental a été saisi de nouvelles demandes de subventions **au titre de l'environnement et des animaux**. C'est dans ce cadre qu'il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les demandes suivantes.

## OBJET DU PRESENT RAPPORT

### 1. Subvention de Fonctionnement

Pour cette première répartition, ce sont 28 demandes de subventions déposées par 23 associations implantées sur les territoires des communes d'Aix-en-Provence, Châteauneuf-le-rouge, Marseille, Les-Saintes-Maries-de-la-Mer, Miramas, Arles et Peyrolles-en-Provence.

Le montant total des demandes, dont vous trouverez le détail en annexe 1 du rapport, ainsi que le rappel des subventions accordées en 2015, s'élève à 156 500 €.

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **136 500 €**, dont vous trouverez le détail en annexe 1 du rapport.

Par ailleurs, l'association « Les amis des marais du Vigueirat », située sur le territoire de la commune d'Arles, sollicite une aide d'un montant de 26 000 €, pour un projet LIFE + ENVOLL programmé sur 5 ans dont l'objectif est d'améliorer la reproduction des laro-limicoles coloniaux en s'appuyant sur un réseau de sites fonctionnels sur l'ensemble du pourtour méditerranéen français, qui couvre les régions PACA, Languedoc-Roussillon et Corse, afin d'améliorer la conservation de ces espèces protégées sur le long terme.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de **20 000 €**

## 2. Subvention d'Investissement

L'association « Loubatas », située sur le territoire de la commune de Peyrolles-en-Provence, sollicite une aide d'un montant de 4 400 €, pour l'acquisition de deux portes fenêtres, dont vous trouverez le détail en annexe 2 du rapport.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer une aide de **4 400 €** correspondant à 79,39% de la dépense subventionnable s'élevant à 5 541,60 € TTC.

### INCIDENCE FINANCIERE

En cas d'avis favorable, les dépenses seront prélevées sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
22013	1012664	<b>FONCTIONNEMENT</b>	65 - 738 6574	<b>136 500 €</b>
10186	à créer	<b>FONCTIONNEMENT</b>	65 - 738 6574	<b>20 000 €</b>

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10624	1012631	<b>INVESTISSEMENT</b>	204 - 738 20421	<b>4 400 €</b>

### PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée :

- de vous prononcer favorablement sur l'octroi aux associations, figurant en annexes du rapport, d'un montant global de subventions de **136 500 €** en fonctionnement et de **4 400 €** en investissement.
- de vous prononcer favorablement sur l'octroi à l'association « Les amis des marais du Vigueirat » pour le projet LIFE+ENVOLL, figurant en annexes du rapport, d'un montant global de subventions de **20 000 €** en fonctionnement,

- de m'autoriser à signer pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23.000 €, une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

Au bénéfice de ces considérations et sur propositions de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables et à l'Agenda 21, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL